# Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel Neuchâtel 2018



2018

# **Table des matières**

1 Ir	ntroduction	6
2 A	perçu	6
2.1	Infractions selon la loi	8
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	
2.2	Infractions du Code pénal (CP)	10
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	
2.2.2 2.2.3	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles	
2.2.0	années précédentes)	
2.3	Infractions selon la répartition géographique	13
2.3.1	Code pénal (CP)	13
2.3.1.1	Fréquence (‰) par zone géographique	13
2.3.1.2	1 ( ) 1 3 3 1 1	
2.3.1.3	1 ( ) 1	
2.3.1.4		
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	
2.3.2.1	1 ( /1 5 5 1 1	
2.3.2.2	1 ( ) 1 3 3 1 1	
2.3.2.3	1	
2.3.2.4		
2.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	
2.3.3.1	1 ( )1	
2.3.3.2 2.3.3.3		
2.3.3.4	1 ( ) 1	
2.4	Prévenus selon la loi	22
2.4.1	Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	
2.4.2	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	
2.4.2.1	·	
2.4.2.2		
2.4.2.3	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
2.4.3	Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	
2.4.4	Nationalité selon la loi et le statut de séjour	
2.4.4.1	Code pénal (CP)	25
2.4.4.2		26
2.4.4.3	• ,	
2.4.5	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	27
2.4.5.1		27
2.4.5.2	1 17	
2.4.5.3		
2.4.6	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)	28
3 P	artie détaillée	. 29
3.1	Infractions de violence	29
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	

3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit	. 31
3.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	
3.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	. 31
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument	
3.1.4.1	Homicides, y c. tentatives	. 32
3.1.4.2	Lésions corporelles graves	. 32
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe	
3.2	Violences domestiques	25
	Violences domestiques: répartition selon l'infraction	
3.2.1 3.2.2	· · · ·	
3.2.2 3.2.3	Violences domestiques: évolution des infractions	
	Infractions contre l'intégrité sexuelle	
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	. 39
3.4	Infractions contre le patrimoine	. 40
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	. 40
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	. 41
3.5	Brigandage	. 42
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	
3.6	Vol	13
3.6.1	Répartition selon le type de vol	
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public–privé	
3.6.3.2	·	
3.7	Vol de véhicule	16
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	
3.7.1	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	
	Dammana à la manufété	47
3.8	Dommages à la propriété	
3.8.1	Dommages à la propriété: répartition selon le contexte	
3.8.2	Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	. 47
	Loi sur les stupéfiants (LStup)	
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction	
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	
3.9.3.1	Consommation par substances	
3.9.3.2	Trafic par substances	. 51
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	
3.9.4.2		. 52
3.9.4.3	, , ,	FΩ
205	Civile	
3.9.5 3.9.6	Décès dus à la drogue: évolution	
3.10	Loi sur les étrangers (LEtr)	. 55

3.10.1	Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	55
3.10.2	Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	56
4 É	volution	57
4.1	Tableaux	E-7
4.1.1	Infractions selon la loi	
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions	
4.1.3	Code pénal: infractions par région	
4.1.4	Code penal: infractions par region	
4.1.5	Infractions à la loi sur les stupéfiants	
4.1.6	Loi sur les stupéfiants: infractions par région	
4.1.7	Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	
4.1.8	Infractions à la loi sur les étrangers	
4.1.9	Loi sur les étrangers: infractions par région	
4.1.10		
4.1.11	Infractions de violence	
4.1.12		
4.1.13	· ·	
4.2	Graphiques	60
4.2.1	Infractions selon la loi	
4.2.2	Code pénal: sélection de titres	
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle	
4.2.5	Infractions contre le patrimoine	
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants	
E 0	unniémente conteneux en fonction des beseins	72
	Suppléments cantonaux en fonction des besoins	
5.1	Événements cantonaux	73
6 G	Blossaire méthodologique	74
6.1	Introduction	74
6.2	Définitions	74
6.2.1	Le cas/l'affaire	
6.2.1	L'infraction	
6.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue	
6.2.4	La personne lésée	
6.2.5	La population résidante permanente	
6.2.6	Etat des communes	
6.3	Principes d'exploitation des données	75
6.3.1	Statistique de sortie	
6.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction	
6.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique	
c 4		
6.4	Chiffres clés	
6.4.1	Chiffres absolus	
6.4.2	Chiffres relatifs	
6.4.3	Graphiques	
7 Ir	ndex des tableaux	77

8	Index des figures7	78
8	Index des figures7	7

# 1 Introduction

En 2018, la statistique policière de la criminalité a recensé, à Neuchâtel, au total 6587 affaires (7192 en 2017, -8.4%) comportant 12922 infractions, (14606 en 2017 - 11%) si l'on tient compte de toutes les lois. Le taux d'affaires pour 1000 habitants est de 45 (49 en 2017) dans le canton de Neuchâtel contre 43 au niveau Suisse (44 en 2017). Le nombre d'infractions au code pénal enregistrées en 2018 est en baisse de 13% par rapport à l'année précédente, soit 10270 contre 11747 en 2017. Cela correspond à une infraction pénale toutes les 51 minutes. Le taux d'infractions au code pénal est de 58 pour 1000 habitants à Neuchâtel (66 en 2017) contre 51 en movenne Suisse (52 en 2017).

Sur l'ensemble des infractions, 79.5% concernent le code pénal (79.0% au niveau Suisse), 14.3% la loi sur les stupéfiants (13.9% au niveau Suisse), 3.3% la loi sur les étrangers (7.0% au niveau Suisse). Ne sont pas comprises dans ces chiffres les infractions à des lois cantonales ou à la loi sur la circulation routière (LCR).

#### Taux d'élucidation

Le taux d'élucidation des infractions au code pénal reste élevé à Neuchâtel (43.3%) par rapport au taux d'élucidation de la moyenne suisse (37.9%).

Le taux d'élucidation des infractions de violence est de 90.1% à Neuchâtel contre 86.2% en moyenne nationale. Pour les autres types d'infractions du code pénal, on observe de grandes disparités des taux d'élucidation. Ces différences sont liées, d'une part aux priorités qui président à l'action policière, et d'autre part aux circonstances des infractions. Dans le domaine des infractions contre le patrimoine par exemple, le taux d'élucidation est fortement influencé par les vols et les dommages à la propriété, qui sont très nombreux, ce qui a pour effet de tirer vers le bas le taux d'élucidation des infractions dans ce domaine, soit 28.0% (23.2% au niveau Suisse). Le taux d'élucidation est proche de 100% pour les infractions à la loi sur les stupéfiants et à la loi sur les étrangers, car la découverte et l'enregistrement de ces infractions sont largement liés aux activités de contrôles de la police.

Le taux d'élucidation des vols par effraction est de 21.8% à Neuchâtel, contre 16.3% en moyenne nationale.

#### Personnes prévenues

39% des 2273 prévenus d'infractions (2527 en 2017) au code pénal enregistré par la police ont moins de 30 ans (alors qu'ils représentent environ 1/3 de la population). 10.8% des prévenus sont mineurs (12% en 2017), 24% sont des femmes (24% en 2017).

Au total, 241 mineurs (304 en 2017, 229 en 2016) ont été dénoncés par la police neuchâteloise pour avoir commis au moins une infraction au code pénal. Les mineurs sont enregistrés le plus souvent pour des infractions de moindre importance, telles que dommages à la propriété, le vol à l'étalage ou les voies de fait.

70% des adultes prévenus d'infractions au code pénal (70% des mineurs) ont commis au moins 2 infractions et 2.3% (2.1% des mineurs) en ont commis plus de 10 – à savoir 47 adultes (dont 21 Suisses) et 5 mineurs (dont 5 Suisse) et que l'on peut considérer comme pénalement prolifiques et à caractère sériel.

Les prévenus de nationalité étrangère sont répartis selon leur statut de séjour. Il est important de faire une distinction selon les lois et même selon les infractions. Pour les infractions au code pénal, la part des prévenus étrangers (51%) (52% 2017) est du même ordre de grandeur qu'au niveau Suisse (52%) (52% 2017). On constate que 82% des prévenus (79% en Suisse) sont des résidents permanents (de nationalité suisse ou titulaire d'un permis d'établissement). La part des requérants d'asile est de 3% (4% en Suisse) alors que les autres (permis G et L, NEM, illégaux, etc.) représentent 15% des auteurs (16% en Suisse).

La part démographique des étrangers dans la population résidante permanente est de 25.3% en 2018 (24.9% au niveau Suisse).

Il apparaît que pour les infractions au CP, le nombre de prévenus faisant partie de la population résidante permanente est en baisse chez les Suisses (- 8%; -105 prévenus) et chez les étrangers résidants (- 9%; -80 prévenus).

Les prévenus issus du domaine de l'asile sont toujours à la baisse en 2018 soit – 26% ; -25 prévenus (- 14% ; - 16 prévenus en 2017 ; +18%, +17 prévenus en 2016 ; -21%, - 24 prévenus en 2015), tendance qui a débuté en 2013.

Pour les prévenus n'appartenant pas à la population résidante permanente ni au domaine de l'asile, la baisse de 2017 (-12 % ; -51 prévenus) se confirme avec -11% ; soit -44 prévenus pour 2018.

La répartition des prévenus par nationalité correspond essentiellement à l'importance de leur communauté dans la population suisse, en particulier si l'on considère les prévenus de la population résidante permanente. A Neuchâtel, les trois nationalités étrangères comptant le plus d'auteurs d'infractions au code pénal sont, dans l'ordre, portugaise (18% des auteurs étrangers), française (14%), italienne (10%), puis arrivent celle en lien avec la géopolitique, soit algérienne (5%), Géorgienne (4%), kosovar (4%), marocaine (4%).

#### Infractions de violence

Pour obtenir une pondération des diverses infractions de violence, il a été procédé à une catégorisation simplifiée entre violence grave et violence d'intensité moyenne. Au chapitre des violences graves (homicides, lésions corporelles graves, viols et actes de brigandage selon l'art. 140 al. 4) Neuchâtel enregistre 38 infractions graves (36 en 2017, 28 en 2016, 31 en 2015, 21 en 2014, 23 en 2013, 37 en 2012).

Les violences d'intensité moyenne exercée sont en baisse de 14%. Néanmoins, ponctuellement certains types infractions sont en hausse, comme les contraintes sexuelles, brigandages et participation à agression.

#### Infractions contre l'intégrité sexuelle

Dans cette catégorie, les actes d'ordre sexuel avec des enfants sont en hausse en 2018, soit 69, (48 en 2017).

Cette valeur est semblable à celle de 2014 (68). Cette infraction varie entre 47 et 69 depuis 2012.

#### Infractions contre le patrimoine

Les infractions contre le patrimoine représentent de loin la plus grande partie des infractions du code pénal enregistrées par la police (66% pour Neuchâtel et % en Suisse). Ces infractions sont en baisse de 13%.

Plus de la moitié des infractions contre le patrimoine sont des vols et on constate une baisse du total des vols en 2018. Les infractions au patrimoine montrent globalement une tendance à la baisse selon leurs spécificités, comme les vols par effractions (-25%), les vols à l'étalage (-8%); les vols dans les véhicules (-34%); les vols par introduction clandestine (-11%).

L'augmentation des escroqueries (57%) ; des accès indu à un système informatique (28%) ainsi que de l'utilisation frauduleuse d'un ordinateur (70%) ; sont révélatrices de l'évolution de la criminalité par internet.

## Loi sur les stupéfiants

1842 infractions contre la loi sur les stupéfiants ont été enregistrées (2068 en 2017). Les dénonciations sont en baisse dans ce domaine, ceci probablement dû au fait que la possession de produits cannabiques ne dépassant pas les 10 gr n'est plus punissable. La drogue la plus consommée reste le cannabis, suivie par les produits stimulants telles que la cocaïne et la méthamphétamine. Les importations de produits illicites ont augmenté et concernent principalement des commandes de petites quantités de drogues effectuées à travers le darknet par des usagers pour leur propre consommation.

Certains établissements, places ou parcs publics restent des lieux de rencontres pour les toxicomanes et peuvent favoriser le petit trafic de rue, mais aucune scène ouverte n'est à déplorer dans notre canton. Il n'y a pas de locaux d'injection dans le canton.

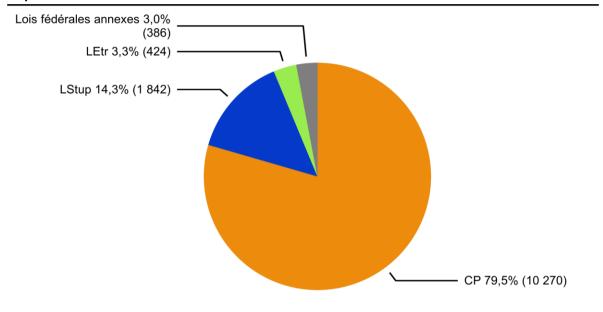
L'accent porté par nos services pour la lutte contre le trafic de cocaïne de rue, déployé par des ressortissant d'Afrique de l'Ouest, a fait diminuer leur présence et l'offre de cocaïne principalement en fin de semaine en ville de Neuchâtel.

# 2 Aucune nouvelle tendance n'a été détectée en 2018 Aperçu

#### 2.1 Infractions selon la loi

#### 2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

#### Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

En outre, 386 dénonciations pour des infractions à d'autres lois fédérales annexes ont été transmises à la SPC pour l'année 2018. Mais en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas ou pas uniquement du ressort de la police cantonale. En effet, certaines infractions saisies par la police des chemins de fer ou le corps des gardes-frontière peuvent être directement transmises au ministère public (par exemple les infractions à la loi sur le transport de voyageurs). Il est donc important de noter que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

# 2.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

# Élucidations et évolution des infractions selon la loi

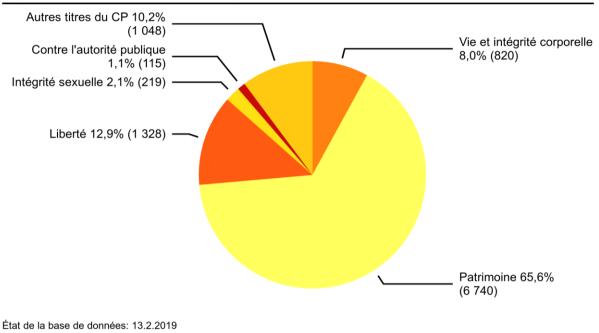
	20	017	20		
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	Différence
Code pénal (CP)	11 747	43,4%	10 270	43,3%	-13%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	2 068	99,2%	1 842	99,8%	-11%
Loi sur les étrangers (LEtr)	432	100,0%	424	100,0%	-2%
Autres lois fédérales annexes	359	98,9%	386	98,7%	8%

Tableau 1: Élucidations et évolution des infractions selon la loi

# 2.2 Infractions du Code pénal (CP)

#### 2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

## Répartition selon les titres du Code pénal



Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières est dénoncée en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

# 2.2.2 <u>Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions</u>

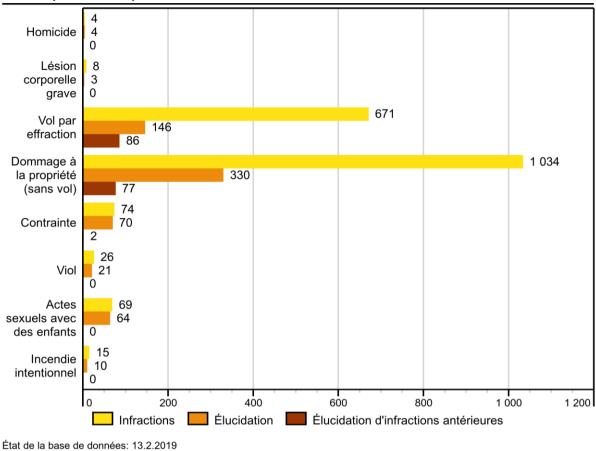
Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

	201	17	201	18	
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	Diffé- rence
Total général du Code pénal	11 747	43,4%	10 270	43,3%	-13%
Total vie et intégrité corporelle	971	93,7%	820	90,1%	-16%
Homicides consommés (Art. 111–	á		•	·	4000/
113/116)	4	100,0%	0	_	-100%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	8	100,0%	4	100,0%	-50%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	8	75,0%	8	37,5%	0%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	201	91,0%	172	93,0%	-14%
Total patrimoine	7 720	28,0%	6 740	28,0%	-13%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	3 778	28,5%	3 357	26,5%	-11%
dont vol par effraction	894	26,2%	671	21,8%	-25%
dont vol à l'arrachée	29	10,3%	29	24,1%	0%
Vol de véhicule (Art. 139)	773	10,2%	542	8,5%	-30%
Brigandage (Art. 140)	39	48,7%	43	44,2%	10%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 197	25,7%	1 034	31,9%	-14%
Escroquerie (Art. 146)	204	42,2%	320	29,4%	57%
Extorsion et chantage (Art. 156)	17	64,7%	17	29,4%	0%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art.	22	100.00/	40	100.00/	450/
163–171)	33	100,0%	48	100,0%	45%
Total honneur, domaine secret ou	690	94,6%	621	93,7%	-10%
privé	090	94,0 /6	021	93,1 /6	-10/0
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	95	86,3%	105	88,6%	11%
Total liberté	1 590	41,8%	1 328	41,5%	-16%
Menaces (Art. 180)	96	90,6%	89	82,0%	-7%
Contrainte (Art. 181)	98	91,8%	74	94,6%	-24%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	1	100,0%	2	50,0%	100%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	16	93,8%	21	81,0%	31%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	111	82,9%	114	85,1%	3%
Total intégrité sexuelle	194	94,8%	219	88,6%	13%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants	48	01 70/	69	92,8%	44%
(Art. 187)	40	91,7%	69	92,070	4470
Viol (Art. 190)	16	93,8%	26	80,8%	63%
Exhibitionnisme (Art. 194)	3	100,0%	3	66,7%	0%
Pornographie (Art. 197)	35	100,0%	31	100,0%	-11%
Total danger collectif	50	60,0%	49	75,5%	-2%
Incendie intentionnel (Art. 221)	14	35,7%	15	66,7%	7%
Total autorité publique	119	98,3%	115	97,4%	-3%
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	79	100,0%	56	96,4%	-29%
Total administration de la justice	129	100,0%	122	95,9%	-5%
Blanchiment d'argent (Art. 305 <sup>bis</sup> )	23	100,0%	36	100,0%	57%
		. 5 5,5 75			J. 70

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

# 2.2.3 <u>Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)</u>

# Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

# 2.3 Infractions selon la répartition géographique

# 2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

# 2.3.1.1 Fréquence (‰) par zone géographique

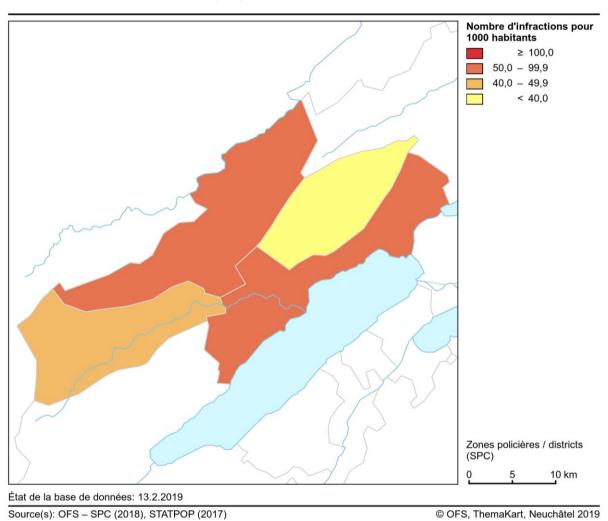


Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par zone géographique

# 2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par zone géographique

Code pénal: fréquence (%) et évolution par zone géographique

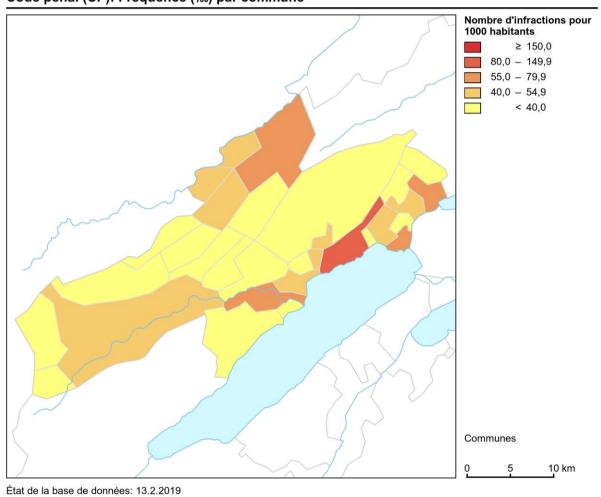
	2017			2018				
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Différence	
Région Littoral	6 614	94 495	70,0	6 200	94 445	65,6	-6%	
Région Montagnes	4 068	54 624	74,5	2 953	54 210	54,5	-27%	
Région Val-de-Ruz	559	17 338	32,2	617	17 411	35,4	10%	
Région Val-de- Travers	506	12 110	41,8	500	11 898	42,0	-1%	

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par zone géographique

# 2.3.1.3 Fréquence (%) par commune

# Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune



Source(s): OFS - SPC (2018), STATPOP (2017)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2019

Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune

# 2.3.1.4 Fréquence (%) et évolution par commune

Code pénal: fréquence (%) et évolution par commune

		2017			2018		
-	Infrac-	Habi-	Fré-	Infrac-	Habi-	Fré-	Différence
	tions	tants	quence	tions	tants	quence	Différence
La Chaux-de-Fonds	3 252	38 965	83,5	2 290	38 625	59,3	-30%
Neuchâtel	3 782	33 772	112,0	3 515	33 578	104,7	-7%
Val-de-Ruz	551	16 832	32,7	594	16 907	35,1	8%
Val-de-Travers	462	10 950	42,2	476	10 745	44,3	3%
Le Locle	641	10 433	61,4	519	10 389	50,0	-19%
Milvignes	427	8 986	47,5	386	9 008	42,9	-10%
La Grande Béroche	301	9 068	33,2	294	8 964	32,8	-2%
Boudry	294	5 846	50,3	388	6 124	63,4	32%
Peseux	320	5 926	54,0	263	5 825	45,2	-18%
La Tène	402	4 967	80,9	387	4 954	78,1	-4%
Cortaillod	104	4 777	21,8	139	4 774	29,1	34%
Corcelles-	000	4.700	·	00	4.740	,	
Cormondrèche	206	4 732	43,5	86	4 740	18,1	-58%
Le Landeron	250	4 559	54,8	275	4 647	59,2	10%
Saint-Blaise	187	3 232	57,9	144	3 230	44,6	-23%
Hauterive (NE)	107	2 639	40,5	98	2 650	37,0	-8%
Cressier (NE)	61	1 921	31,8	101	1 873	53,9	66%
Cornaux	73	1 594	45,8	57	1 586	35,9	-22%
Les Ponts-de-Martel	32	1 294	24,7	32	1 275	25,1	0%
Rochefort	65	1 237	52,5	49	1 266	38,7	-25%
Les Brenets	42	1 041	40,3	45	1 048	42,9	7%
La Sagne	25	958	26,1	17	966	17,6	-32%
Lignières	27	965	28,0	11	952	11,6	-59%
Les Verrières	26	706	36,8	9	718	12,5	-65%
La Brévine	34	632	53,8	15	627	23,9	-56%
Valangin	8	506	15,8	23	504	45,6	188%
La Chaux-du-Milieu	4	499	8,0	5	495	10,1	25%
La Côte-aux-Fées	18	454	39,6	15	435	34,5	-17%
Le Cerneux-	40	000	00.5	4.0	0.47		200/
Péquignot	13	329	39,5	10	317	31,5	-23%
Enges	8	274	29,2	7	274	25,5	-13%
Brot-Plamboz	9	268	33,6	9	263	34,2	0%
Les Planchettes	16	205	78,0	11	205	53,7	-31%

Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

# 2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

# 2.3.2.1 Fréquence (‰) par zone géographique

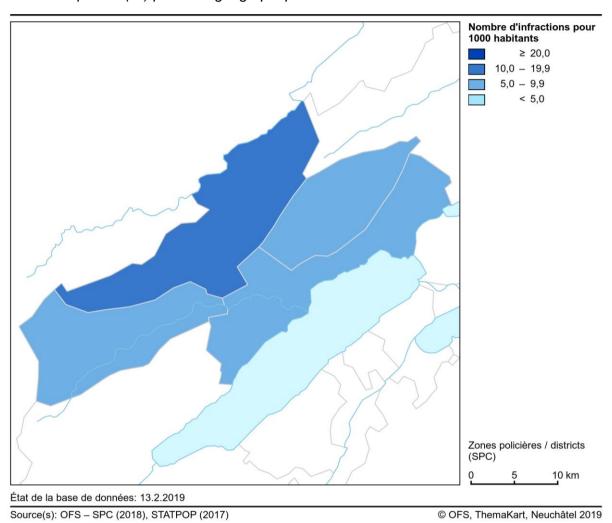


Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par zone géographique

# 2.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par zone géographique

#### Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par zone géographique

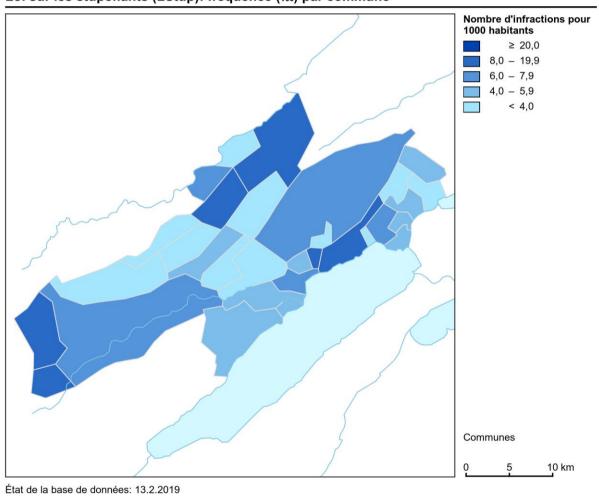
	2017				2018		
_	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Différence
Région Littoral	928	94 495	9,8	836	94 445	8,9	-10%
Région Montagnes	872	54 624	16,0	784	54 210	14,5	-10%
Région Val-de-Ruz	153	17 338	8,8	128	17 411	7,4	-16%
Région Val-de- Travers	115	12 110	9,5	94	11 898	7,9	-18%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par zone géographique

# 2.3.2.3 Fréquence (%) par commune

# Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune



Source(s): OFS - SPC (2018), STATPOP (2017)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2019

Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune

# 2.3.2.4 Fréquence (%) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquence (%) et évolution par commune

		2017			2018			
_	Infrac-	Habi-	Fré-	Infrac-	Habi-	Fré-	D'W'	
	tions	tants	quence	tions	tants	quence	Différence	
La Chaux-de-Fonds	725	38 965	18,6	578	38 625	15,0	-20%	
Neuchâtel	564	33 772	16,7	478	33 578	14,2	-15%	
Val-de-Ruz	152	16 832	9,0	127	16 907	7,5	-16%	
Val-de-Travers	101	10 950	9,2	72	10 745	6,7	-29%	
Le Locle	128	10 433	12,3	189	10 389	18,2	48%	
Milvignes	45	8 986	5,0	68	9 008	7,5	51%	
La Grande Béroche	44	9 068	4,9	53	8 964	5,9	20%	
Boudry	61	5 846	10,4	35	6 124	5,7	-43%	
Peseux	43	5 926	7,3	52	5 825	8,9	21%	
La Tène	26	4 967	5,2	28	4 954	5,7	8%	
Cortaillod	24	4 777	5,0	20	4 774	4,2	-17%	
Corcelles-			•	_				
Cormondrèche	23	4 732	4,9	27	4 740	5,7	17%	
Le Landeron	50	4 559	11,0	16	4 647	3,4	-68%	
Saint-Blaise	24	3 232	7,4	20	3 230	6,2	-17%	
Hauterive (NE)	3	2 639	1,1	10	2 650	3,8	233%	
Cressier (NE)	2	1 921	1,0	11	1 873	5,9	450%	
Cornaux	7	1 594	4,4	8	1 586	5,0	14%	
Les Ponts-de-Martel	0	1 294	0,0	6	1 275	4,7	_	
Rochefort	7	1 237	5,7	5	1 266	3,9	-29%	
Les Brenets	5	1 041	4,8	8	1 048	7,6	60%	
La Sagne	5	958	5,2	1	966	1,0	-80%	
Lignières	2	965	2,1	5	952	5,3	150%	
Les Verrières	9	706	12,7	14	718	19,5	56%	
La Brévine	4	632	6,3	0	627	0,0	-100%	
Valangin	1	506	2,0	1	504	2,0	0%	
La Chaux-du-Milieu	3	499	6,0	0	495	0,0	-100%	
La Côte-aux-Fées	5	454	11,0	8	435	18,4	60%	
Le Cerneux-	4	000	0.0	4	047	0.0	00/	
Péquignot	1	329	3,0	1	317	3,2	0%	
Enges	3	274	10,9	0	274	0,0	-100%	
Brot-Plamboz	1	268	3,7	1	263	3,8	0%	
Les Planchettes	0	205	0,0	0	205	0,0	0%	

Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

# 2.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

# 2.3.3.1 Fréquence (‰) par zone géographique

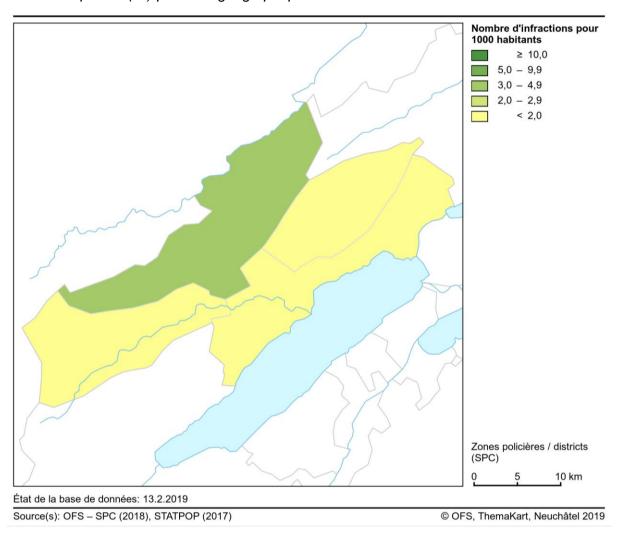


Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par zone géographique

# 2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par zone géographique

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par zone géographique

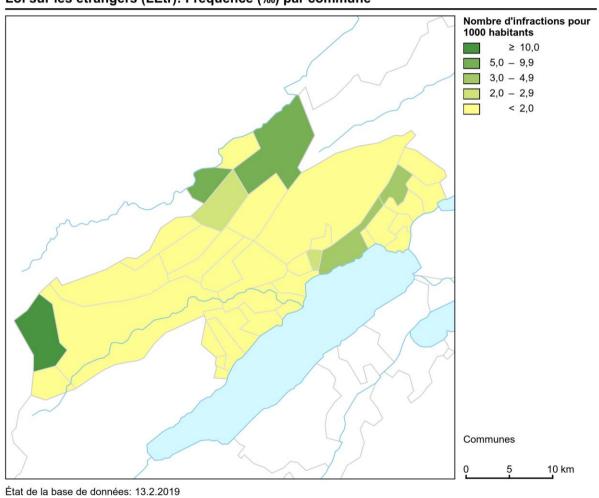
	2017				2018		
_	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Différence
Région Littoral	173	94 495	1,8	154	94 445	1,6	-11%
Région Montagnes	229	54 624	4,2	242	54 210	4,5	6%
Région Val-de-Ruz	16	17 338	0,9	14	17 411	0,8	-13%
Région Val-de- Travers	14	12 110	1,2	14	11 898	1,2	0%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par zone géographique

# 2.3.3.3 Fréquence (%) par commune

# Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune



Source(s): OFS - SPC (2018), STATPOP (2017)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2019

Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune

# 2.3.3.4 Fréquence (%) et évolution par commune

Loi sur les étrangers: fréquence (%) et évolution par commune

		2017			2018		
-	Infrac-	Habi-	Fré-	Infrac-	Habi-	Fré-	D:###
	tions	tants	quence	tions	tants	quence	Différence
La Chaux-de-Fonds	199	38 965	5,1	194	38 625	5,0	-3%
Neuchâtel	119	33 772	3,5	117	33 578	3,5	-2%
Val-de-Ruz	16	16 832	1,0	14	16 907	0,8	-13%
Val-de-Travers	6	10 950	0,5	12	10 745	1,1	100%
Le Locle	22	10 433	2,1	42	10 389	4,0	91%
Milvignes	7	8 986	0,8	12	9 008	1,3	71%
La Grande Béroche	2	9 068	0,2	0	8 964	0,0	-100%
Boudry	11	5 846	1,9	5	6 124	0,8	-55%
Peseux	12	5 926	2,0	6	5 825	1,0	-50%
La Tène	8	4 967	1,6	7	4 954	1,4	-13%
Cortaillod	6	4 777	1,3	1	4 774	0,2	-83%
Corcelles-	4	4.700			4.740		0000/
Cormondrèche	1	4 732	0,2	4	4 740	0,8	300%
Le Landeron	1	4 559	0,2	1	4 647	0,2	0%
Saint-Blaise	1	3 232	0,3	0	3 230	0,0	-100%
Hauterive (NE)	3	2 639	1,1	0	2 650	0,0	-100%
Cressier (NE)	0	1 921	0,0	0	1 873	0,0	0%
Cornaux	1	1 594	0,6	0	1 586	0,0	-100%
Les Ponts-de-Martel	0	1 294	0,0	2	1 275	1,6	_
Rochefort	0	1 237	0,0	1	1 266	0,8	_
Les Brenets	8	1 041	7,7	4	1 048	3,8	-50%
La Sagne	0	958	0,0	0	966	0,0	0%
Lignières	0	965	0,0	0	952	0,0	0%
Les Verrières	8	706	11,3	2	718	2,8	-75%
La Brévine	0	632	0,0	0	627	0,0	0%
Valangin	0	506	0,0	0	504	0,0	0%
La Chaux-du-Milieu	0	499	0,0	0	495	0,0	0%
La Côte-aux-Fées	0	454	0,0	0	435	0,0	0%
Le Cerneux-	0	000	0.0	0	047	0.0	00/
Péquignot	0	329	0,0	0	317	0,0	0%
Enges	1	274	3,6	0	274	0,0	-100%
Brot-Plamboz	0	268	0,0	0	263	0,0	0%
Les Planchettes	0	205	0,0	0	205	0,0	0%

Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (%) et évolution par commune

#### 2.4 Prévenus selon la loi

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données relatives à la population reste garantie.

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidants et de non résidants. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidante n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidants de la même catégorie d'âge et du même sexe.

#### 2.4.1 Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

# Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

	Total	Mine	urs	Jeunes ad (18-24 a		Adul (>24 a		Pers. mor.	Sans notion	
		m	f	m	f	m	f		HOUOH	
Code pénal (CP)	2 273	199	42	312	75	1 223	422	0	0	
Loi sur les stupéfiants (LStup)	999	145	11	218	27	501	97	0	0	
Loi sur les étrangers (LEtr)	262	3	0	48	10	159	42	0	0	

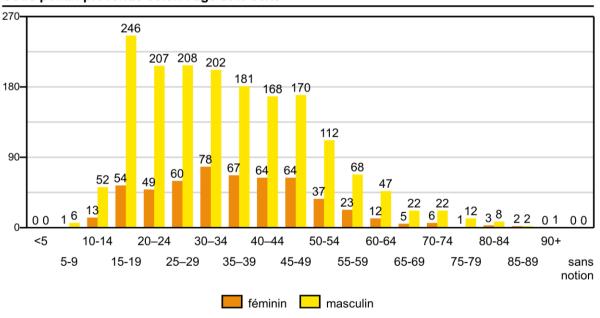
© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 9: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

# 2.4.2 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

# 2.4.2.1 Code pénal (CP)

#### Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

#### 2.4.2.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

#### Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

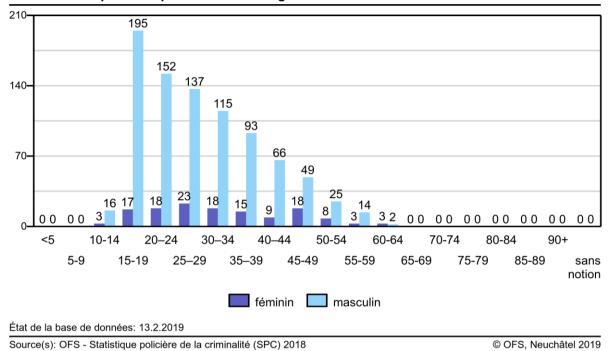


Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

#### 2.4.2.3Loi sur les étrangers (LEtr)

# Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

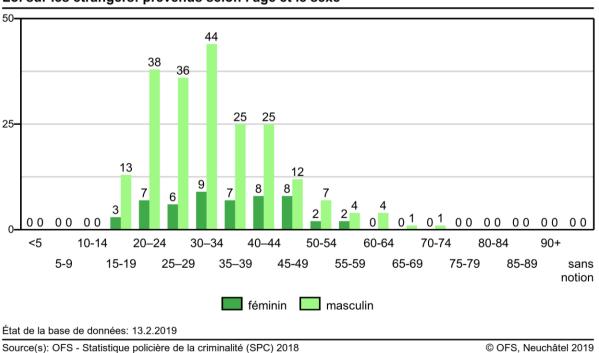
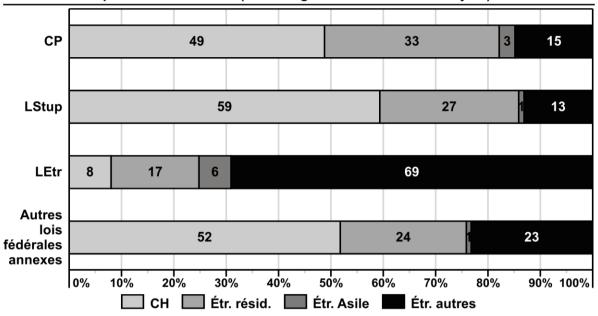


Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

#### 2.4.3 Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

#### Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait selon le statut de séjour (ou son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

#### Population résidante permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires internationaux, livret Ci)

#### Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

#### Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste/présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la STATPOP (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidante permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEtr: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

#### 2.4.4 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela ne fait sens qu'au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différenciée n'est actuellement pas encore possible.

Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidante, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

### 2.4.4.1 Code pénal (CP)

#### Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

		Stat	ut de séjour	
	Total	Population résidante	Asile	Autres étrangers
Total	2 273	1 867	69	337
Suisse	1 109	1 109		
Total étrangers	1 164	758	69	337
Portugal	211	196	0	15
France	165	92	0	73
Italie	112	106	0	6
Algérie	64	8	5	51
Géorgie	49	0	7	42
Kosovo	45	37	3	5
Maroc	43	25	3	15
Tunisie	38	24	2	12
Roumanie	37	6	0	31
Espagne	36	26	0	10
Congo (Kinshasa)	34	31	1	2
Érythrée	27	10	17	0
Turquie	21	19	0	2
Serbie-et-Monténégro	21	14	3	4
Brésil	20	18	0	2
Bosnie et Herzégovine	15	8	1	6
Cameroun	15	12	1	2
Somalie	12	5	5	2
Irak	12	6	6	0
Angola	11	8	1	2
Syrie	11	7	3	1
Autres nationalités	165	100	11	54

Tableau 10: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

# 2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

		Statut de séjour								
	Total	Population résidante	Asile	Autres étrangers						
Total	999	858	10	131						
Suisse	593	593								
Total étrangers	406	265	10	131						
France	106	45	0	61						
Portugal	86	79	0	7						
Italie	50	48	0	2						
Algérie	20	2	1	17						
Espagne	17	14	0	3						
Tunisie	14	6	1	7						
Maroc	13	9	0	4						
Autres nationalités	100	62	8	30						

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

# 2.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

		Stat	ut de séjour	
	Total	Population résidante	Asile	Autres étrangers
Total	262	65	16	181
Suisse	21	21		
Total étrangers	241	44	16	181
Algérie	44	0	1	43
Kosovo	20	7	0	13
Maroc	15	5	0	10
Tunisie	14	0	1	13
France	13	3	0	10
Turquie	13	3	1	9
Roumanie	11	2	0	9
Autres nationalités	111	24	13	74

Tableau 12: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

#### 2.4.5 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

## 2.4.5.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

		Nombre d'infractions par personne								
	1	2	3	4	5–10	>10	Total			
Total mineurs	101	67	31	9	28	5	241			
Suisses	59	50	19	9	14	5	156			
Étrangers	42	17	12	0	14	0	85			
résidents	33	16	9	0	13	0	71			
asile	2	0	0	0	1	0	3			
autres	7	1	3	0	0	0	11			
Total adultes	1 063	425	268	95	134	47	2 032			
Suisses	503	206	122	42	59	21	953			
Étrangers	560	219	146	53	75	26	1 079			
résidents	368	153	78	38	40	10	687			
asile	41	8	11	1	5	0	66			
autres	151	58	57	14	30	16	326			

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 13: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

## 2.4.5.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne							
	1	2	3	4	5–10	>10	Total	
Total mineurs	85	43	17	5	6	0	156	
Suisses	67	31	14	5	4	0	121	
Étrangers	18	12	3	0	2	0	35	
résidents	15	12	3	0	2	0	32	
asile	0	0	0	0	0	0	0	
autres	3	0	0	0	0	0	3	
Total adultes	440	231	98	39	35	0	843	
Suisses	245	129	58	22	18	0	472	
Étrangers	195	102	40	17	17	0	371	
résidents	122	58	26	13	14	0	233	
asile	9	1	0	0	0	0	10	
autres	64	43	14	4	3	0	128	

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 14: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

#### 2.4.5.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

		Nombre d'infractions par personne								
	1	2	3	4	5–10	>10	Total			
Total mineurs	1	2	0	0	0	0	3			
Suisses	0	0	0	0	0	0	0			
Étrangers	1	2	0	0	0	0	3			
résidents	0	0	0	0	0	0	0			
asile	0	0	0	0	0	0	0			
autres	1	2	0	0	0	0	3			
Total adultes	185	46	10	6	10	2	259			
Suisses	17	3	0	1	0	0	21			
Étrangers	168	43	10	5	10	2	238			
résidents	39	4	0	0	1	0	44			
asile	16	0	0	0	0	0	16			
autres	113	39	10	5	9	2	178			

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 15: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

#### 2.4.6 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

#### Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus							
<u> </u>	1	2	3	4	5–10	>10		
Nombre d'infractions	3 565	639	131	57	37	20		

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 16: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

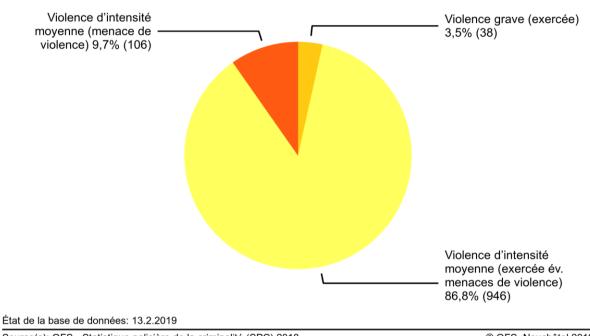
# 3 Partie détaillée

#### 3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

# 3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

#### Infractions de violence: répartition selon le type de violence



Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

# 3.1.2 <u>Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions</u>

#### Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	20	17	20	18	
-	Infrac-	Élucida-	Infrac-	Élucida-	Différence
	tions	tions	tions	tions	Dillelelice
Total violence	1 254	92,3%	1 090	86,8%	-13%
Violence grave (exercée)	36	91,7%	38	73,7%	6%
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	12	100,0%	4	100,0%	-67%
Homicides avec arme à feu	2	100,0%	0	_	-100%
Homicides avec arme	_			400.007	
coupante/tranchante	7	100,0%	3	100,0%	-57%
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	_	0	_	0%
Homicides avec violence physique	3	100,0%	1	100,0%	-67%
Homicides autre instrument	0		0	_	0%
Homicides sans notion/inconnu	0	_	0	_	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	8	75,0%	8	37,5%	0%
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	· _	0	· –	0%
Lés. corp. graves avec arme	0	400.00/	4	0.00/	
coupante/tranchante	2	100,0%	1	0,0%	-50%
Lés. corp. graves avec arme	•			400.007	
contondante/d'estoc	0	_	2	100,0%	_
Lés. corp. graves avec violence physique	6	66,7%	5	20,0%	-17%
Lés. corp. graves autre instrument	0	_	0	, <u> </u>	0%
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	_	0	_	0%
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	_	0	_	0%
Prise d'otage (Art. 185)	0	_	0	_	0%
Viol (Art. 190)	16	93,8%	26	80,8%	63%
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	_	0	_	0%
Violence d'intensité moyenne (exercée év.	4.405	00.00/	0.40	00.00/	4.40/
menaces de violence)	1 105	92,9%	946	88,8%	-14%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	201	91,0%	172	93,0%	-14%
Voies de fait (Art. 126)	572	95,6%	486	89,9%	-15%
Participation à rixe (Art. 133) <sup>1</sup>	35	100,0%	13	100,0%	-63%
Nombre d'affaires	8		3	_	-63%
Participation à agression (Art. 134) <sup>1</sup>	42	85,7%	49	89,8%	17%
Nombre d'affaires	17	_	22	_	29%
Brigandage (Art. 140 ch. 1-3)	39	48,7%	43	44,2%	10%
Contrainte (Art. 181)	98	91,8%	74	94,6%	-24%
Mariage forcé (Art. 181a)	0	_	0	_	0%
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	16	93,8%	21	81,0%	31%
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art.	0		0		00/
184)	0	_	0	_	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	23	95,7%	32	81,3%	39%
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	79	100,0%	56	96,4%	-29%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	_	0	_	0%
Violence d'intensité moyenne (menaces de	113	86,7%	106	73,6%	-6%
violence)		•			
Menaces (Art. 180)	96	90,6%	89	82,0%	-7%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	17	64,7%	17	29,4%	0%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 17: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

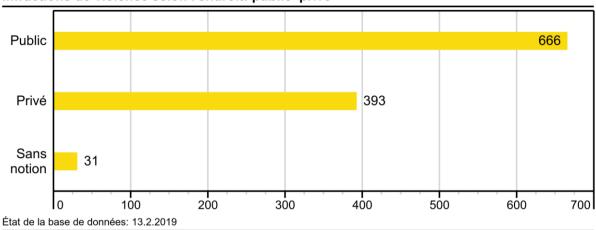
<sup>1</sup> Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

30

#### 3.1.3 Infractions de violence selon l'endroit

#### 3.1.3.1 Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

#### Infractions de violence selon l'endroit: public-privé



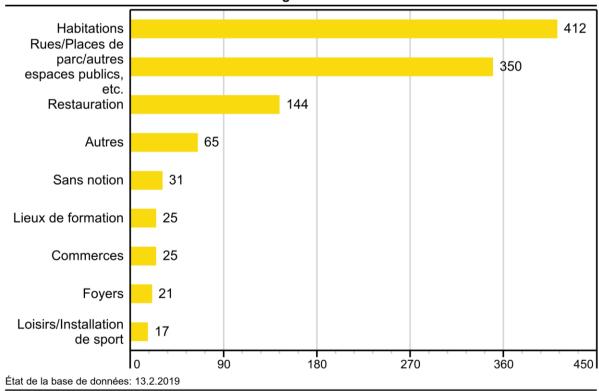
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

#### 3.1.3.2 Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

#### Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées



Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

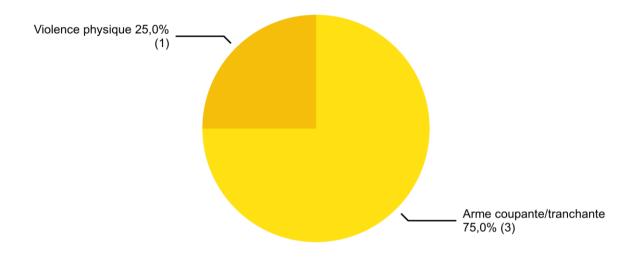
L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

# 3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

# 3.1.4.1 Homicides, y c. tentatives

# Homicides (Art. 111-113/116) selon l'instrument, y c. tentatives



État de la base de données: 13.2.2019

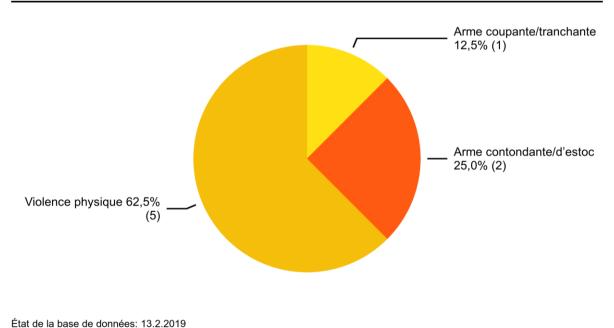
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 17: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

#### 3.1.4.2 Lésions corporelles graves

# Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument



Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

Figure 18: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument

# 3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

# Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

			Âge/S	Sexe		Étr./	Statut
	Total	<18	18– 24	>24	M	Total	Résid.
Total violence	783	102	140	541	636	385	305
Violence grave (exercée)	26	1	6	19	26	16	8
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	2	0	1	1	2	0	0
Homicides arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides arme coupante/tranchante	1	0	0	1	1	0	0
Homicides arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides violence physique	1	0	1	0	1	0	0
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	3	0	1	2	3	2	2
Lés. corp. grav. arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	2	0	0	2	2	1	1
Lés. corp. grav. violence physique	1	0	1	0	1	1	1
Lés. corp. graves autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	21	1	4	16	21	14	6
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces	746	06	133	407	E00	352	270
de violence)	716	96	133	487	580	332	279
Lésions corporelles simples (Art. 123)	169	27	44	98	148	86	66
Voies de fait (Art. 126)	418	49	55	314	315	221	176
Participation à rixe (Art. 133)	13	6	7	0	13	5	4
Participation à agression (Art. 134)	39	19	11	9	39	21	19
Brigandage (Art. 140 ch. 1-3)	23	5	11	7	22	10	8
Contrainte (Art. 181)	69	5	13	51	60	34	25
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	18	1	6	11	18	11	8
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	26	4	5	17	26	14	11
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	70	13	17	40	61	27	21
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	97	11	11	75	77	45	37
Menaces (Art. 180)	91	10	9	72	71	42	36
Wellaces (Alt. 160)	٠.		-				

Tableau 18: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

# 3.1.6 <u>Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe</u>

# Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

		Âge			S	exe	
	Total	<18	18– 24	>24	M	F	Pers. mor.
Total violence	955	137	181	627	519	426	10
Violence grave (exercée)	38	4	9	25	10	28	0
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	4	0	1	3	2	2	0
Homicides avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	3	0	0	3	1	2	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	1	0	1	0	1	0	0
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	8	0	1	7	8	0	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	1	0	1	0	1	0	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	2	0	0	2	2	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	5	0	0	5	5	0	0
Lés. corp. graves autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	26	4	7	15	0	26	0
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces	044	407	455		450	070	_
de violence)	844	127	155	555	458	379	7
Lésions corporelles simples (Art. 123)	170	19	42	109	118	52	0
Voies de fait (Art. 126)	467	74	81	312	234	233	0
Rixe (Art. 133)	9	0	9	0	9	0	0
Agression (Art. 134)	28	6	9	13	28	0	0
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	48	7	13	26	36	10	2
Contrainte (Art. 181)	89	9	11	66	23	63	3
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	22	8	2	12	7	15	0
Ség./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	30	14	3	13	1	29	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	59	0	2	55	43	14	2
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	121	12	22	84	72	46	3
Menaces (Art. 180)	104	10	16	77	58	45	1
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	17	2	6	7	14	1	2
	• •	_	-	-		-	_

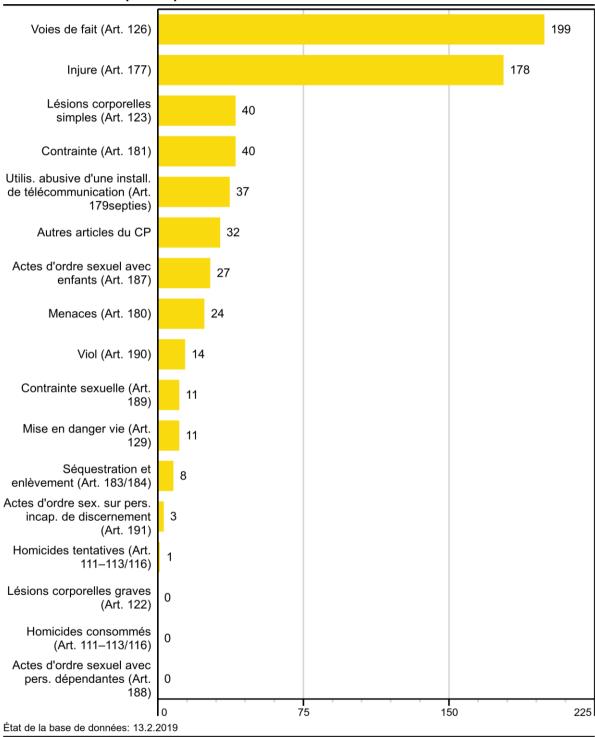
Tableau 19: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

# 3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

#### 3.2.1 <u>Violences domestiques: répartition selon l'infraction</u>

#### Violences domestiques: répartition selon l'infraction



Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

#### 3.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions

Violences domestiques: évolution des infractions

	2017	2018	
	Infractions	Infractions	Différence
Total infractions de violences domestiques	779	625	-20%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	2	0	-100%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	7	1	-86%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	1	0	-100%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	55	40	-27%
Voies de fait (Art. 126)	256	199	-22%
Mise en danger vie (Art. 129)	17	11	-35%
Injure (Art. 177)	229	178	-22%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 <sup>septies</sup> )	37	37	0%
Menaces (Art. 180)	27	24	-11%
Contrainte (Art. 181)	59	40	-32%
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	13	8	-38%
Actes d'ordre sexuel sur enfant (Art. 187)	21	27	29%
Actes d'ordre sex. sur personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	10	11	10%
Viol (Art. 190)	9	14	56%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	1	3	200%
Autres articles du CP <sup>2</sup>	35	32	-9%

© OFS. Neuchâtel 2019

Tableau 20: Violences domestiques: évolution des infractions

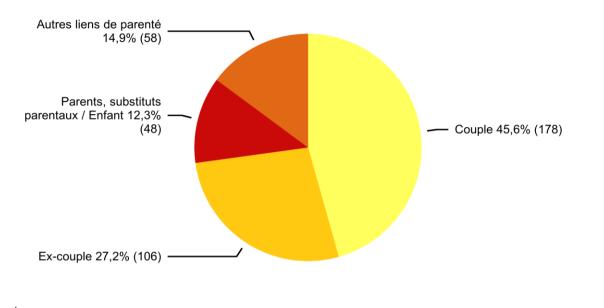
La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 42% de ces infractions.

La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/partenariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260<sup>bis</sup> CP).

### 3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

### Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police entre dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée lors d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

# 3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

### 3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

### Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

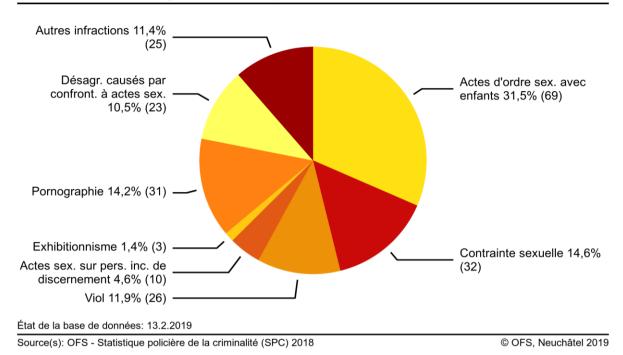


Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

# 3.3.2 <u>Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions</u>

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

	20	17	20	18	
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	Différence
Total intégrité sexuelle	194	94,8%	219	88,6%	13%
Actes d'ordre sex. avec enfants (Art. 187)	48	91,7%	69	92,8%	44%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	23	95,7%	32	81,3%	39%
Viol (Art. 190)	16	93,8%	26	80,8%	63%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	12	100,0%	10	100,0%	-17%
Exhibitionnisme (Art. 194)	3	100,0%	3	66,7%	0%
Pornographie (Art. 197)	35	100,0%	31	100,0%	-11%
Désagrément par confrontation à actes sex. (Art. 198)	27	85,2%	23	69,6%	-15%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	30	100,0%	25	96,0%	-17%

Tableau 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

### 3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

### Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

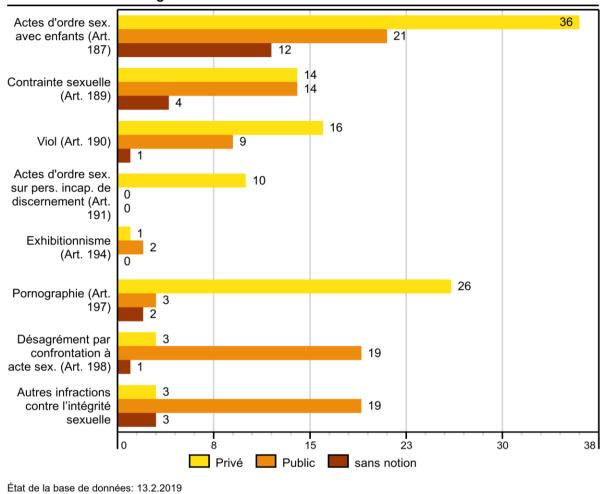


Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

© OFS, Neuchâtel 2019

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

# 3.4 Infractions contre le patrimoine

### 3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

### Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

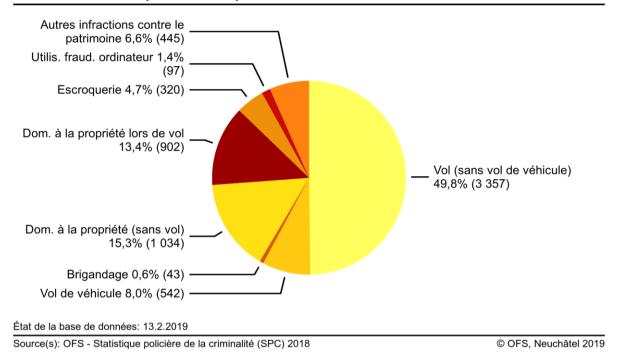


Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

# 3.4.2 <u>Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions</u>

### Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

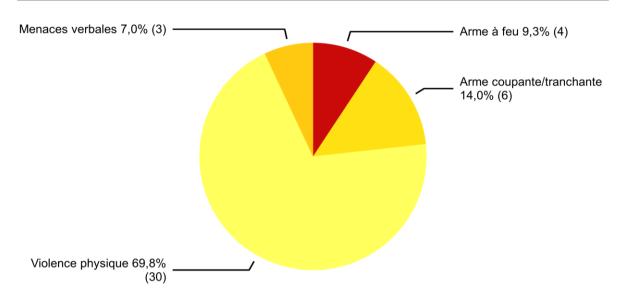
	201	7	<b>20</b> 1	8	
<del>-</del>	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	Différence
Total patrimoine	7 720	28,0%	6 740	28,0%	-13%
Appropr. illégitime (Art. 137)	177	22,0%	176	13,6%	-1%
Abus de confiance (Art. 138)	75	93,3%	72	91,7%	-4%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	3 778	28,5%	3 357	26,5%	-11%
Vol de véhicule (Art. 139)	773	10,2%	542	8,5%	-30%
Brigandage (Art. 140)	39	48,7%	43	44,2%	10%
Soustraction de chose (Art. 141)	1	100,0%	3	100,0%	200%
Soustraction de données (Art. 143)	14	28,6%	8	12,5%	-43%
Accès indu sys. info (Art. 143bis)	18	27,8%	23	34,8%	28%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 197	25,7%	1 034	31,9%	-14%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	1 243	25,0%	902	23,6%	-27%
Escroquerie (Art. 146)	204	42,2%	320	29,4%	57%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	57	61,4%	97	50,5%	70%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	6	100,0%	18	94,4%	200%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	14	92,9%	17	88,2%	21%
Extorsion et chantage (Art. 156)	17	64,7%	17	29,4%	0%
Gestion déloyale (Art. 158)	3	100,0%	3	100,0%	0%
Détournement de salaire (Art. 159)	3	100,0%	3	100,0%	0%
Recel (Art. 160)	55	94,5%	46	97,8%	-16%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	0	_	7	100,0%	-
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	5	100,0%	20	100,0%	300%
Autres infractions contre le patrimoine	41	90,2%	32	93,8%	-22%

Tableau 22: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

# 3.5 Brigandage

# 3.5.1 Brigandage selon l'instrument

### Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 24: Brigandage selon l'instrument

### 3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

### Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

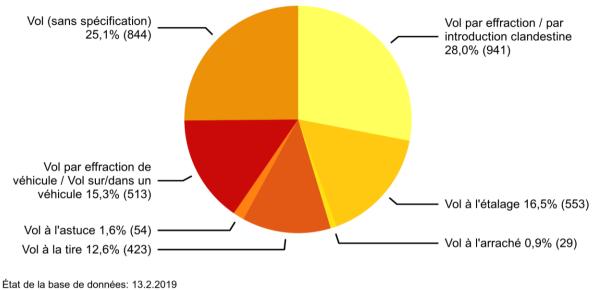
	20	)17	20	)18	
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	Différence
Total brigandage (Art. 140)	39	48,7%	43	44,2%	10%
Arme à feu	3	33,3%	4	50,0%	33%
Arme coupante/tranchante	8	62,5%	6	66,7%	-25%
Arme contondante/d'estoc	1	100,0%	0	_	-100%
Violence physique	21	52,4%	30	43,3%	43%
Menaces verbales	6	16,7%	3	0,0%	-50%
Autres instruments	0	_	0	_	0%
Instrument inconnu	0	_	0	_	0%

Tableau 23: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

#### 3.6 Vol

#### 3.6.1 Répartition selon le type de vol

### Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

La loi ne connaît que le vol de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

### 3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol: élucidation et évolution des infractions

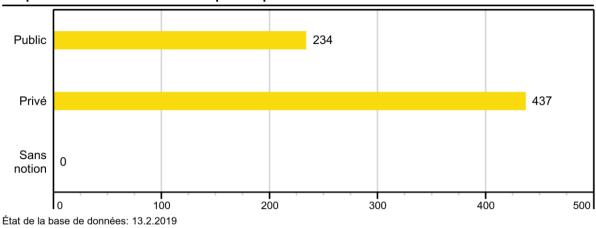
	2	017	2	018	
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	Différence
Total vols (sans vols de véhicule)	3 778	28,5%	3 357	26,5%	-11%
Vol (sans spécification)	842	20,1%	844	16,9%	0%
Vol par effraction	894	26,2%	671	21,8%	-25%
Vol par introduction clandestine	305	21,0%	270	20,0%	-11%
Vol à l'étalage	604	82,1%	553	81,7%	-8%
Vol à l'arraché	29	10,3%	29	24,1%	0%
Vol à la tire	422	6,2%	423	4,5%	0%
Vol à l'astuce	64	40,6%	54	18,5%	-16%
Vol par effraction de véhicule	235	6,8%	154	13,0%	-34%
Vol sur/dans un véhicule	383	11,0%	359	10,9%	-6%

Tableau 24: Type de vol: élucidation et évolution des infractions

### 3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

### 3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

### Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

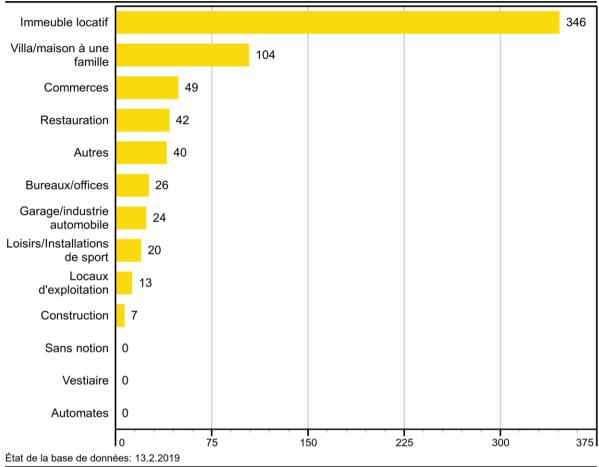
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

# 3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

### Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

### 3.7 Vol de véhicule

### 3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

### Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

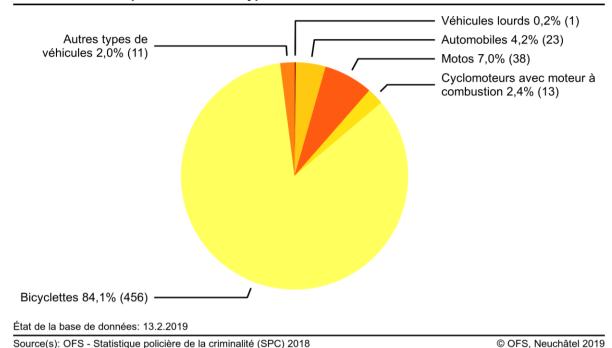


Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

### 3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

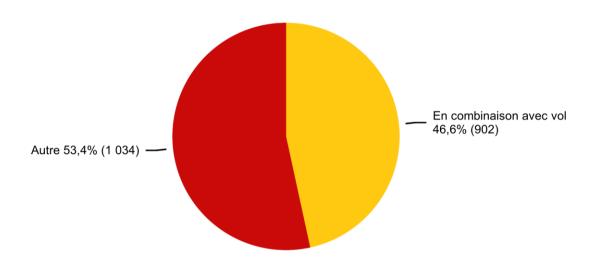
	201	7	201	8	
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	Différence
Total vols de véhicules	773	10,2%	542	8,5%	-30%
Véhicules lourds	1	0,0%	1	0,0%	0%
Automobiles	27	48,1%	23	56,5%	-15%
Motos	33	36,4%	38	7,9%	15%
Cyclomoteurs avec moteur à combustion	21	19,0%	13	15,4%	-38%
Cyclomoteurs avec moteur électrique	_	_	_	_	_
Bicyclettes	681	7,0%	456	6,1%	-33%
Autres véhicules	10	20,0%	11	0,0%	10%

Tableau 25: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

### 3.8 Dommages à la propriété

### 3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

### Dommages à la propriété: répartition selon le contexte



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 29: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi résulter d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégaux, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

# 3.8.2 <u>Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions</u> Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

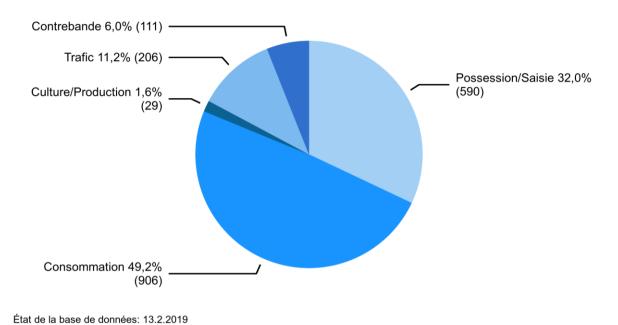
	2	017	20	018	
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	Différence
Total dommages à la propriété	2 440	25,4%	1 936	28,0%	-21%
En combinaison avec vol	1 243	25,0%	902	23,6%	-27%
Vandalisme	_	_	_	_	0%
Autre	1 197	25,7%	1 034	31,9%	-14%

Tableau 26: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

# 3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

### 3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

### Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction



Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 30: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

# 3.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

	201	7	201	8	
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	Différence
Total infractions à la LStup	2 068	99,2%	1 842	99,8%	-11%
Total possession/saisie	744	99,1%	590	99,8%	-21%
Possession/saisie contravention	0	_	0	_	0%
Possession/saisie délit	731	99,0%	572	99,8%	-22%
Possession/saisie crime	13	100,0%	18	100,0%	38%
Total consommation	968	100,0%	906	100,0%	-6%
Total culture/production	55	100,0%	29	100,0%	-47%
Culture/production contravention	0	_	0	_	0%
Culture/production délit	50	100,0%	29	100,0%	-42%
Culture/production crime	5	100,0%	0	_	-100%
Total trafic	240	98,8%	206	100,0%	-14%
Trafic délit	168	98,8%	147	100,0%	-13%
Trafic crime	72	98,6%	59	100,0%	-18%
Total contrebande	61	90,2%	111	98,2%	82%
Importation, exportation, transit délit	48	91,7%	101	98,0%	110%
Importation, exportation, transit crime	13	84,6%	10	100,0%	-23%

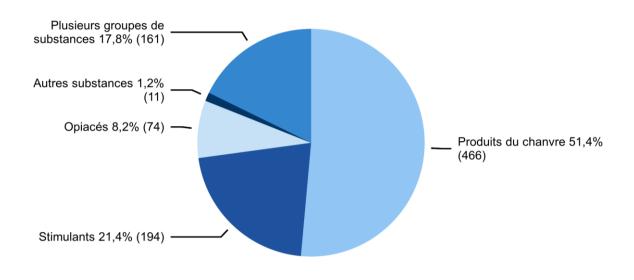
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

### 3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

### 3.9.3.1 Consommation par substances

### Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



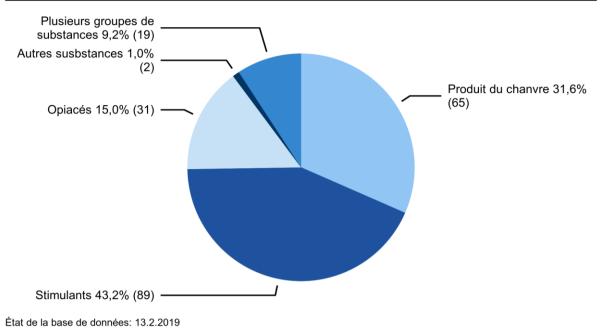
État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

Figure 31: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

### 3.9.3.2 Trafic par substances

### Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 32: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

### 3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

### 3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15 <b>–</b> 17	18 <b>–</b> 19	20 <b>–</b> 24	25 <b>–</b> 29	30 <b>–</b> 39	40 <b>–</b> 49	50 <b>–</b> 59	60+	sans notion
Suisses	405	0	10	70	33	75	60	76	55	23	2	1
Étrangers	253	0	5	20	14	36	45	88	34	11	0	0
résidents	196	0	5	20	11	22	32	66	30	10	0	0
asile	3	0	0	0	0	1	1	0	1	0	0	0
autres	54	0	0	0	3	13	12	22	3	1	0	0
Suissesses	88	0	3	4	6	12	8	25	18	9	3	0
Étrangères	23	0	0	1	2	2	4	5	7	2	0	0
résidents	22	0	0	1	2	2	4	4	7	2	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

### 3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10 <b>–</b> 14	15 <b>–</b> 17	18 <b>–</b> 19	20 <b>–</b> 24	25 <b>–</b> 29	30 <b>–</b> 39	40 <b>–</b> 49	50- 59	60+	sans notion
Suisses	75	0	3	15	5	14	10	14	8	6	0	0
Étrangers	87	0	2	5	8	15	25	23	6	3	0	0
résidents	56	0	2	5	5	4	16	16	5	3	0	0
asile	2	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0
autres	29	0	0	0	3	10	8	7	1	0	0	0
Suissesses	18	0	0	0	3	1	4	4	1	5	0	0
Étrangères	8	0	0	0	0	0	3	2	3	0	0	0
résidents	7	0	0	0	0	0	3	1	3	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

# 3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

		Enre	gistreme	nts (affair	es)		Tatal
	1	2	3	4	5–10	>10	Total
Total mineurs	123	27	3	3	0	0	156
Suisses	95	22	2	2	0	0	121
Étrangers	28	5	1	1	0	0	35
résidents	25	5	1	1	0	0	32
asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	3	0	0	0	0	0	3
Total adultes	688	115	24	13	3	0	843
Suisses	389	60	12	10	1	0	472
Étrangers	299	55	12	3	2	0	371
résidents	177	44	10	2	0	0	233
asile	10	0	0	0	0	0	10
autres	112	11	2	1	2	0	128

Tableau 30: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

### 3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

Décès dus à la drogue: évolution

	2017	2018	Différence
Hommes	2	3	50%
Femmes	1	0	-100%
Adultes	3	3	0%
Mineurs	0	0	0%
Suisses/esses	2	2	0%
Étrangers/ères	1	1	0%
Total décès dus à la drogue	3	3	0%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 31: Décès dus à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort n'entre pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. Quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue, la police sera souvent appelée, mais certainement pas dans tous les cas. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

# 3.9.6 Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

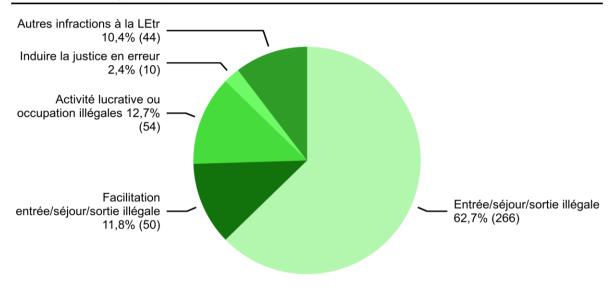
	Affaires	Pièces/tablettes/ doses/joints	kg	ml	Plantes
Produits de chanvre					
Graines de cannabis	19	_	0,005	_	_
Chanvre (jeunes plantations sans	3				60
inflorescences)		_	_	_	
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	16	_	_	_	521
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	6	_	1,250	-	103
Haschisch	187	3	5,693	_	_
Huile de haschisch	_	_	-	-	_
Marijuana	248	20	10,838	-	_
Cannabinoïdes de synthèse	_	-	_	_	_
Stimulants					
Amphétamine	15	61	0,012	_	_
Crack	_	-		_	_
Ecstasy	25	137	0,583	_	_
Khat Feuilles de coca	_	_	_	_	_
Cocaïne	- 89	_ 5	1,690	_	_
	47	1 514	0,470	_	_
Methamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal) Méphédrone	47	1 314	0,470	_	_
MDPV		_			
Opiacés					
Héroïne	52	2	1,213	_	_
Morphine-/héroïne-base	-	_	1,210	_	_
Opium	1	1	_	_	_
Méthadone	2	3	_	_	_
Autres produits de substitution	_	_	_	_	_
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	4	_	0,052	_	_
LSD	5	17	-	_	_
Mescaline	_	_	_	_	_
Autres hallucinogènes	_	_	_	_	_
Autres substances					
GHB/GBL	3	1	_	150	_
Autres substances stupéfiantes	10	58	0,354	_	_
Matières premières et produits ayant un effet			,		
présumé semblable à celui des stupéfiants	_	_	_	_	_
(Swissmedic tableau e)					
Médicament sur ordonnance contenant des	10	202		10	
subst. stupéfiantes	12	293	_	10	_
Médicament en vente libre contenant des subst.					
stupéfiantes	_	_	_	_	_
Substances de coupage	_	_	_	_	_
Substance pas encore connue	_	_	_	_	_

Tableau 32: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

# 3.10 Loi sur les étrangers (LEtr)

# 3.10.1 Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

### Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

Figure 33: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

# 3.10.2 Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

	20	17	20	18	
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	Différence
Total infractions à la LEtr	432	100,0%	424	100,0%	-2%
Total entrée/séjour/sortie illégaux	291	100,0%	266	100,0%	-9%
Viol. des dispo. sur l'entrée	33	100,0%	30	100,0%	-9%
Séjour illégal	258	100,0%	231	100,0%	-10%
Entrer/quitter CH sans passer par poste front, autorisé	0	_	5	100,0%	_
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	_	0	_	0%
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	56	100,0%	50	100,0%	-11%
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégaux	56	100,0%	50	100,0%	-11%
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	_	0	_	0%
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	-	0	-	0%
Total activité lucrative ou occupation illégaux	54	100,0%	54	100,0%	0%
Exercer une activité lucrative sans autoris.	32	100,0%	41	100,0%	28%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	0	_	0	-	0%
Occupation d'étrangers non autorisée	22	100,0%	13	100,0%	-41%
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	_	0	_	0%
Changement d'emploi sans autoris.	0	_	0	_	0%
Total induire la justice en erreur	4	100,0%	10	100,0%	150%
Fausses indications/dissimulation de faits	2	100,0%	4	100,0%	100%
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	2	100,0%	6	100,0%	200%
Total autres infractions à la LEtr	27	100,0%	44	100,0%	63%
Non-respect assign. lieu de résidence	16	100,0%	31	100,0%	94%
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	8	100,0%	6	100,0%	-25%
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	_	0	_	0%
Non-respect des conditions de l'autorisation	3	100,0%	7	100,0%	133%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	_	0	-	0%
Autres infractions à la LEtr	0	-	0	_	0%

 Tableau 33: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

# 4 Évolution

# 4.1 Tableaux

# 4.1.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Code pénal (CP)	16 624	16 006	14 462	15 596	13 374	11 747	10 270
Loi sur les stupéfiants (LStup)	2 102	2 158	1 815	1 836	1 998	2 068	1 842
Loi sur les étrangers (LEtr)	454	479	622	402	539	432	424

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 34: Infractions selon la loi

# 4.1.2 <u>Titres du Code pénal et sélection d'infractions</u>

### Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total général du Code pénal	16 624	16 006	14 462	15 596	13 374	11 747	10 270
Total vie et intégrité corporelle	996	879	841	862	871	971	820
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	1	0	0	4	0	4	0
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	3	1	1	2	5	8	4
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	6	5	9	8	8	8
Lésions corporelles simples (Art. 123)	268	231	238	201	203	201	172
Total patrimoine	11 547	11 250	9 968	10 562	8 841	7 720	6 740
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	6 555	6 573	5 643	5 410	4 509	3 778	3 357
dont vol par effraction	1 615	1 614	1 491	1 442	963	894	671
dont vol à l'arrachée	51	58	42	36	41	29	29
Vol de véhicule (Art. 139) <sup>3</sup>	642	660	704	909	789	773	542
Brigandage (Art. 140)	103	101	64	44	41	39	43
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 655	1 462	1 232	1 497	1 347	1 197	1 034
Escroquerie (Art. 146)	149	143	130	202	225	204	320
Extorsion et chantage (Art. 156)	23	12	17	12	15	17	17
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art.	41	35	64	55	47	33	48
163–171)	41	33	04	55	41	33	40
Total honneur, domaine secret ou privé	761	744	685	747	731	690	621
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	110	99	109	83	107	95	105
Total liberté	2 406	2 363	2 241	2 662	2 170	1 590	1 328
Menaces (Art. 180)	599	526	520	507	464	96	89
Contrainte (Art. 181)	24	44	36	37	81	98	74
Traite d'êtres humains (Art. 182)	0	1	1	1	0	1	2
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	6	12	2	9	9	16	21
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	121	114	112	98	93	111	114
Total intégrité sexuelle	194	181	193	191	198	194	219
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	53	58	68	61	47	48	69
Viol (Art. 190)	27	16	15	16	15	16	26
Exhibitionnisme (Art. 194)	15	5	7	9	6	3	3
Pornographie (Art. 197)	14	21	26	23	34	35	31
Total danger collectif	80	74	75	74	65	50	49
Incendie intentionnel (Art. 221)	26	20	36	37	24	14	15
Total autorité publique	129	141	109	129	124	119	115
Violence ou menace contre fonction. (Art.							
285)	48	68	56	72	73	79	56
Total administration de la justice	115	102	111	127	131	129	122
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	16	17	25	8	31	23	36
Autres Code pénal	396	272	239	242	243	284	256
•							

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 35: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

58

 $<sup>^{\</sup>rm 3}$  Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

# 4.1.3 Code pénal: infractions par région

Code pénal: infractions par région

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Région Littoral	9 968	9 410	8 555	9 357	8 056	6 614	6 200
Région Montagnes	5 162	5 048	4 115	4 511	4 051	4 068	2 953
Région Val-de-Ruz	677	702	755	717	574	559	617
Région Val-de-Travers	817	846	1 037	1 011	693	506	500

Tableau 36: Code pénal: infractions par région

# 4.1.4 Code pénal: infractions par commune

Code pénal: infractions par commune

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Neuchâtel	5 872	5 276	4 741	5 300	4 380	3 782	3 515
La Chaux-de-Fonds	4 241	4 194	3 384	3 655	3 248	3 252	2 290
Le Locle	742	666	583	686	645	641	519
Val-de-Ruz	660	686	742	685	568	551	594
Val-de-Travers	755	776	924	918	613	462	476
Milvignes	594	619	501	655	557	427	386
La Tène	575	643	532	601	409	402	387
Peseux	367	374	384	472	376	320	263
La Grande Béroche	432	441	496	421	394	301	294
Boudry	524	463	253	362	364	294	388
Le Landeron	295	361	326	288	335	250	275
Corcelles-Cormondrèche	237	231	227	274	216	206	86
Saint-Blaise	307	296	333	295	266	187	144
Hauterive (NE)	173	182	226	166	181	107	98
Cortaillod	220	176	164	241	268	104	139
Cornaux	110	122	132	86	125	73	57
Rochefort	76	63	48	60	49	65	49
Cressier (NE)	142	119	150	87	109	61	101
Les Brenets	59	76	42	30	42	42	45
La Brévine	9	31	20	27	36	34	15
Les Ponts-de-Martel	56	38	42	41	39	32	32
Lignières	43	41	32	46	21	27	11
Les Verrières	45	48	70	53	54	26	9
La Sagne	18	20	17	41	11	25	17
La Côte-aux-Fées	17	22	43	40	26	18	15
Les Planchettes	1	9	11	10	4	16	11
Le Cerneux-Péquignot	12	3	0	9	17	13	10
Brot-Plamboz	13	4	9	2	6	9	9
Enges	1	3	10	3	6	8	7
Valangin	17	16	13	32	6	8	23
La Chaux-du-Milieu	11	7	7	10	3	4	5

Tableau 37: Code pénal: infractions par commune

### 4.1.5 Infractions à la loi sur les stupéfiants

### Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total infractions à la LStup <sup>4</sup>	2 102	2 158	1 815	1 836	1 998	2 068	1 842
Total possession/saisie	899	956	661	689	723	744	590
Possession/saisie contravention	0	0	0	0	0	0	0
Possession/saisie délit	890	945	645	681	710	731	572
Possession/saisie crime	9	11	16	8	13	13	18
Total consommation	920	883	773	797	942	968	906
Total culture/production	72	44	54	46	34	55	29
Culture/production contravention	0	0	0	0	0	0	0
Culture/production délit	71	44	53	44	32	50	29
Culture/production crime	1	0	1	2	2	5	0
Total trafic	180	244	291	222	245	240	206
Trafic délit	136	184	228	182	186	168	147
Trafic crime	44	60	63	40	59	72	59
Total contrebande	31	31	36	82	54	61	111
Importation, exportation, transit délit	27	26	27	81	51	48	101
Importation, exportation, transit crime	4	5	9	1	3	13	10

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants

### 4.1.6 Loi sur les stupéfiants: infractions par région

Loi sur les stupéfiants: infractions par région

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Région Littoral	1 042	991	822	1 010	1 046	928	836
Région Montagnes	854	950	792	600	699	872	784
Région Val-de-Ruz	74	81	70	98	114	153	128
Région Val-de-Travers	132	136	131	128	139	115	94

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par région

\_

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur une modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

# 4.1.7 Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
La Chaux-de-Fonds	666	763	624	509	565	725	578
Neuchâtel	577	626	550	649	676	564	478
Le Locle	163	167	148	79	120	128	189
Val-de-Ruz	74	79	64	98	101	152	127
Val-de-Travers	118	109	114	110	120	101	72
Milvignes	92	63	41	46	41	45	68
La Grande Béroche	43	44	30	42	68	44	53
Peseux	60	52	26	32	18	43	52
Boudry	57	102	20	56	64	61	35
La Tène	27	27	14	21	36	26	28
Corcelles-Cormondrèche	30	10	12	23	15	23	27
Cortaillod	11	12	43	13	27	24	20
Saint-Blaise	28	16	13	24	21	24	20
Le Landeron	53	13	38	36	44	50	16
Les Verrières	4	26	9	9	9	9	14
Cressier (NE)	27	6	9	21	11	2	11
Hauterive (NE)	17	10	13	21	16	3	10
Cornaux	8	4	7	9	5	7	8
La Côte-aux-Fées	10	1	8	9	10	5	8
Les Brenets	17	15	5	3	6	5	8
Les Ponts-de-Martel	1	0	9	3	0	0	6
Lignières	6	3	3	4	2	2	5
Rochefort	6	3	3	12	2	7	5
Brot-Plamboz	1	0	1	0	1	1	1
La Sagne	2	1	3	3	0	5	1
Le Cerneux-Péquignot	1	2	2	0	0	1	1
Valangin	0	2	6	0	13	1	1
Enges	0	0	0	1	0	3	0
La Brévine	0	1	0	1	5	4	0
La Chaux-du-Milieu	2	0	0	0	2	3	0
Les Planchettes	1	1	0	2	0	0	0

Tableau 40: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

# 4.1.8 Infractions à la loi sur les étrangers

# Infractions à la loi sur les étrangers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total général infractions à la LEtr	454	479	622	402	539	432	424
Total entrée/séjour/sortie illégaux	321	354	451	304	335	291	266
Violation des dispositions sur l'entrée	20	15	47	21	14	33	30
Séjour illégal	301	339	402	283	321	258	231
Entrer/sortir sans passer par poste front. autorisé	0	0	2	0	0	0	5
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	0	0	0	0	0	0
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	44	42	69	33	63	56	50
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	44	42	69	33	63	56	50
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	0	0	0	0	0	0
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	0	0	0	0	0	0
Total activité lucrative ou occupation illégaux	48	54	66	41	97	54	54
Exercer une activité lucrative sans autoris.	29	33	45	28	72	32	41
Procurer une activité lucrative sans autoris.	0	0	0	0	0	0	0
Occupation d'étrangers non autorisée	19	21	21	13	25	22	13
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	0	0	0	0	0	0
Changement d'emploi sans autoris.	0	0	0	0	0	0	0
Total induire la justice en erreur	3	7	10	6	4	4	10
Fausses indications/dissimulation de faits	2	5	7	2	3	2	4
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	1	2	3	4	1	2	6
Total autres infractions à la LEtr	38	22	26	18	40	27	44
Non-respect assign. lieu de résidence	30	20	16	15	33	16	31
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	5	0	4	0	3	8	6
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	0	0	0	0	0	0
Non-respect des conditions de l'autorisation	3	2	6	3	4	3	7
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	0	0	0	0	0	0
Autres infractions à la LEtr	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 41: Infractions à la loi sur les étrangers

# 4.1.9 Loi sur les étrangers: infractions par région

Loi sur les étrangers: infractions par région

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Région Montagnes	182	195	320	137	211	229	242
Région Littoral	245	226	240	232	297	173	154
Région Val-de-Ruz	11	26	30	7	17	16	14
Région Val-de-Travers	16	32	32	26	14	14	14

Tableau 42: Loi sur les étrangers: infractions par région

# 4.1.10 Loi sur les étrangers: infractions par commune

Loi sur les étrangers: infractions par commune

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
La Chaux-de-Fonds	164	174	283	118	166	199	194
Neuchâtel	181	166	192	185	243	119	117
Le Locle	16	19	29	14	38	22	42
Val-de-Ruz	11	26	27	6	17	16	14
Milvignes	12	3	6	8	4	7	12
Val-de-Travers	13	23	26	23	10	6	12
La Tène	8	15	3	18	3	8	7
Peseux	6	11	11	7	7	12	6
Boudry	12	19	5	2	6	11	5
Corcelles-Cormondrèche	2	0	3	0	0	1	4
Les Brenets	1	2	4	2	5	8	4
Les Ponts-de-Martel	0	0	1	0	0	0	2
Les Verrières	3	8	6	3	4	8	2
Cortaillod	4	1	0	2	2	6	1
Le Landeron	10	2	4	0	1	1	1
Rochefort	1	0	3	0	2	0	1
Brot-Plamboz	0	0	0	0	0	0	0
Cornaux	1	0	5	0	0	1	0
Cressier (NE)	2	0	0	1	1	0	0
Enges	0	0	0	0	0	1	0
Hauterive (NE)	2	2	1	4	13	3	0
La Brévine	0	0	0	0	0	0	0
La Chaux-du-Milieu	1	0	0	0	0	0	0
La Côte-aux-Fées	0	1	0	0	0	0	0
La Grande Béroche	1	3	1	3	8	2	0
La Sagne	0	0	3	0	0	0	0
Le Cerneux-Péquignot	0	0	0	0	0	0	0
Les Planchettes	0	0	0	3	2	0	0
Lignières	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Blaise	3	4	6	2	7	1	0
Valangin	0	0	3	1	0	0	0

Tableau 43: Loi sur les étrangers: infractions par commune

# 4.1.11 Infractions de violence

### Infractions de violence

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total infractions de violence	1 776	1 626	1 527	1 515	1 508	1 254	1 090
Violence grave (exercée)	37	23	21	31	28	36	38
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	4	1	1	6	5	12	4
Homicides avec arme à feu	0	0	0	1	0	2	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	0	1	1	2	7	3
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	1	1	0	4	2	3	1
Homicides autre instrument	3	0	0	0	1	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	6	5	9	8	8	8
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme	0	2	2	6	^	2	4
coupante/tranchante	U	2	2	6	0	2	1
Lés. corp. graves avec arme	0	0	0	0	1	0	2
contondante/d'estoc	U	U	U	U	'	U	2
Lés. corp. graves avec violence physique	4	3	3	3	7	6	5
Lés. corp. graves autre instrument	2	1	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	27	16	15	16	15	16	26
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év.	1 117	1 065	969	965	1 001	1 105	946
menaces de violence)	1 117	1 003	909	903	1 00 1	1 103	340
Lésions corporelles simples (Art. 123)	268	231	238	201	203	201	172
Voies de fait (Art. 126)	600	544	518	510	532	572	486
Participation à rixe (Art. 133) <sup>5</sup>	18	7	7	25	23	35	13
Nombre d'affaires	5	2	2	6	6	8	3
Participation à agression (Art. 134) <sup>5</sup>	38	34	21	47	23	42	49
Nombre d'affaires	13	15	11	18	7	17	22
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	103	101	64	44	41	39	43
Contrainte (Art. 181)	24	44	36	37	81	98	74
Mariage forcé (Art. 181a)	_	1	0	1	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	6	12	2	9	9	16	21
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	12	23	27	19	16	23	32
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	48	68	56	72	73	79	56
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	622	538	537	519	479	113	106
Menaces (Art. 180)	599	526	520	507	464	96	89
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	23	12	17	12	15	17	17

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 44: Infractions de violence

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

### 4.1.12 Infractions de violence domestique

### Infractions de violences domestiques

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total infractions de violences domestiques	848	822	785	920	925	779	625
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	0	0	4	0	2	0
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	1	1	0	1	3	7	1
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	1	1	0	2	1	0
Lésions corporelles simples (Art. 123)	70	54	50	57	54	55	40
Voies de fait (Art. 126)	248	237	245	244	253	256	199
Mise en danger vie (Art. 129)	0	0	1	11	12	17	11
Injure (Art. 177)	212	218	196	248	228	229	178
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 <sup>septies</sup> )	31	31	27	43	53	37	37
Menaces (Art. 180)	233	198	190	224	200	27	24
Contrainte (Art. 181)	8	25	18	20	51	59	40
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	3	4	1	4	6	13	8
Actes sexuels enfant (Art. 187)	4	13	16	23	17	21	27
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	4	5	6	7	8	10	11
Viol (Art. 190)	11	6	3	4	4	9	14
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	1	0	1	1	2	1	3
Autres articles du CP <sup>6</sup>	20	29	30	29	32	35	32

Tableau 45: Infractions de violences domestiques

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/partenariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260<sup>bis</sup> CP).

# 4.1.13 <u>Infractions contre le patrimoine</u>

### Infractions contre le patrimoine

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total patrimoine	11 547	11 250	9 968	10 562	8 841	7 720	6 740
Appropr. illégitime (Art. 137)	191	175	179	216	176	177	176
Abus de confiance (Art. 138)	95	93	98	86	86	75	72
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	6 555	6 573	5 643	5 410	4 509	3 778	3 357
Vol de véhicule (Art. 139)7	642	660	704	909	789	773	542
Brigandage (Art. 140)	103	101	64	44	41	39	43
Soustraction de chose (Art. 141)	5	2	4	1	2	1	3
Soustraction de données (Art. 143)	60	35	19	15	29	14	8
Accès indu sys. info (Art. 143bis)	8	12	10	11	11	18	23
Dom. à la propriété (Art. 144)	1 655	1 462	1 232	1 497	1 347	1 197	1 034
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	1 687	1 699	1 565	1 862	1 364	1 243	902
Escroquerie (Art. 146)	149	143	130	202	225	204	320
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	169	119	94	122	86	57	97
Filouterie d'auberge (Art. 149)	12	11	17	22	11	6	18
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	53	25	17	22	23	14	17
Extorsion et chantage (Art. 156)	23	12	17	12	15	17	17
Gestion déloyale (Art. 158)	5	4	7	4	9	3	3
Détournement de salaire (Art. 159)	1	2	3	1	6	3	3
Recel (Art. 160)	81	81	90	59	54	55	46
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	2	3	2	5	1	0	7
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	6	8	19	7	10	5	20
Autres infractions contre le patrimoine	45	30	54	55	47	41	32

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 46: Infractions contre le patrimoine

68

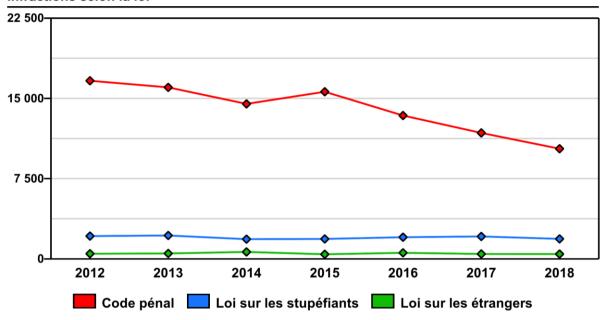
 $<sup>^{7}</sup>$  Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

# 4.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

### 4.2.1 Infractions selon la loi

### Infractions selon la loi



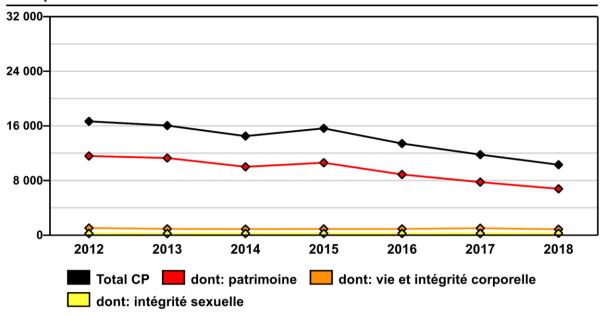
État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

Figure 34: Infractions selon la loi

### 4.2.2 Code pénal: sélection de titres

### Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 13.2.2019

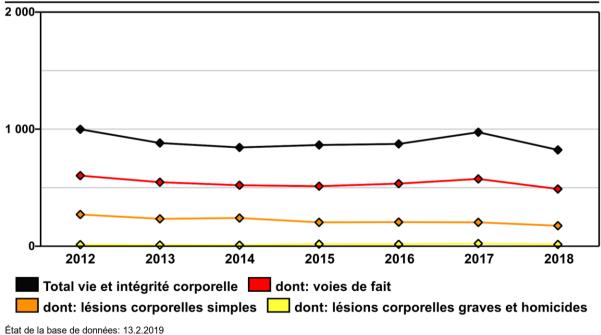
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 35: Code pénal: sélection de titres

### 4.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

### Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

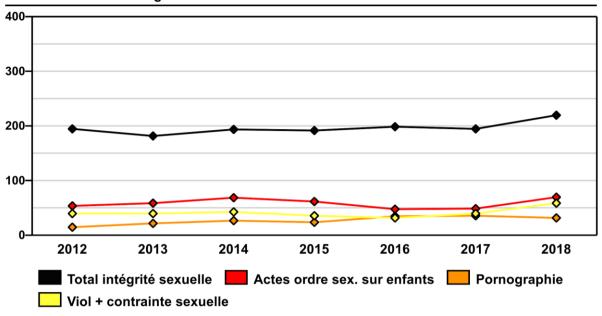


Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

Figure 36: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

### 4.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

### Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 13.2.2019

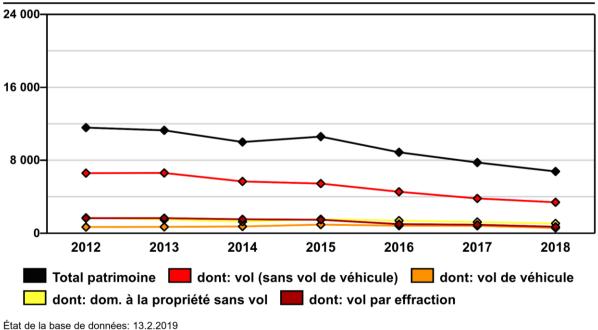
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 37: Infractions contre l'intégrité sexuelle

### 4.2.5 Infractions contre le patrimoine

### Infractions contre le patrimoine

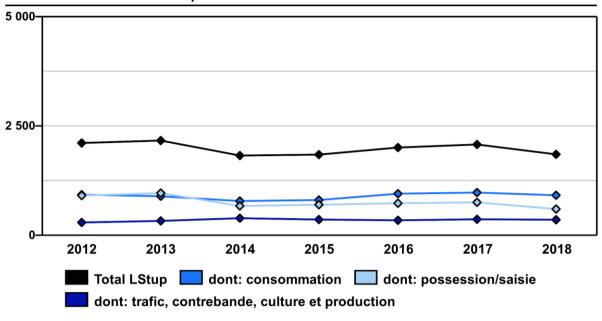


Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

Figure 38: Infractions contre le patrimoine

### 4.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants8

### Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

Figure 39: Infractions à la loi sur les stupéfiants

<sup>.</sup> 

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur une modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

# 5 Suppléments cantonaux en fonction des besoins

# 5.1 Événements cantonaux

Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

	2017	2018	Différence
Total incendies	24	30	25%
dont cause inconnue	3	2	-33%
dont cause technique	21	28	33%
dont cause naturelle	0	0	0%
Total incendies de véhicule	0	0	0%
Total explosions	0	0	0%
Total décès extraordinaires	63	99	57%
dont cause naturelle	60	92	53%
dont autre cause	3	7	133%
Total suicides	48	59	23%
dont par arme à feu	3	6	100%
dont par pendaison	5	6	20%
dont par noyade	1	2	100%
dont par inhalation de gaz	1	2	100%
dont par empoisonnement	0	0	0%
dont par absorption de médicaments	1	1	0%
dont par collision	5	1	-80%
dont par précipitation dans le vide	4	10	150%
dont par arme blanche	0	1	_
dont par étouffement	1	1	0%
dont par immolation	0	0	0%
dont par explosion	0	0	0%
dont par le biais d'une organisation d'aide au suicide	27	28	4%
dont par électrocution	0	1	_
dont par autres modalités/modalités inconnues	0	0	0%
Total tentatives de suicide	13	65	400%
Total accidents (sans LCR)	13	69	431%
dont de travail	3	55	1 733%
dont de sport ou loisir	4	10	150%
dont noyade ou accident de plongée	2	1	-50%
dont de montagne	0	0	0%
dont d'avion/aérien	1	0	-100%
dont de navigation	0	0	0%
dont de chemin de fer (y.c. de téléphérique et funiculaire)	1	1	0%
dont avalanche	0	0	0%
dont accident chimique (poison, gaz)	0	0	0%
dont autres accidents	2	2	0%
Total personnes disparues	404	503	25%
dont disparue	37	46	24%
dont évadée	15	46	207%
dont en fuite	352	411	17%
Total interventions dans la sphère privée	0	0	0%

Tableau 47: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

# 6 Glossaire méthodologique

#### 6.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

#### 6.2 Définitions

#### 6.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

### 6.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

#### 6.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée comme élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée en tant que prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure

#### 6.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

### 6.2.5 <u>La population résidante permanente</u>

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidante permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidante permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres».

### 6.2.6 Etat des communes

Dans le présent rapport, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 1<sup>er</sup> avril 2018. Les fusions de communes sont rétroactivement appliquées pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

### 6.3 Principes d'exploitation des données

### 6.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

### 6.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

### 6.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

#### 6.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

#### 6.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

#### 6.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

### Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidante permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits,

elle entraîne des distorsions à la hausse.

#### Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population.

### 6.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

# 7 Index des tableaux

lableau 1: Elucidations et évolution des infractions selon la loi	
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions	11
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par région	
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune	
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par région	17
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune	
Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par région	
Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune	
Tableau 9: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	
Tableau 10: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	
Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	
Tableau 12: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	
Tableau 13: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	
Tableau 14: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	
Tableau 15: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	
Tableau 16: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal	
Tableau 17: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	
Tableau 18: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	
Tableau 19: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe	34
Tableau 20: Violences domestiques: évolution des infractions	36
Tableau 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	
Tableau 22: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	
Tableau 23: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	
Tableau 24: Type de vol: élucidation et évolution des infractions	
Tableau 25: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	
Tableau 26: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions	
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus	
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	
Tableau 30: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile.	
Tableau 31: Décès dus à la drogue: évolution	
Tableau 32: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	
Tableau 33: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	
Tableau 34: Infractions selon la loi	
Tableau 35: Titres du Code pénal et sélection d'infractions	
Tableau 36: Code pénal: infractions par région	
Tableau 37: Code pénal: infractions par commune	
Tableau 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants	
Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par région	
Tableau 40: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	
Tableau 41: Infractions à la loi sur les étrangers	
Tableau 42: Loi sur les étrangers: infractions par région	
Tableau 43: Loi sur les étrangers: infractions par commune	
Tableau 44: Infractions de violence	
Tableau 45: Infractions de violences domestiques	
Tableau 46: Infractions contre le patrimoine	
Tableau 47: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements	73

# 8 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi	8
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal	10
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des	
années précédentes)	
Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par région	13
Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune	14
Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par région	16
Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (%) par commune	17
Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par région	19
Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune	20
Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe	22
Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe	23
Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe	23
Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	24
Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence	
Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public–privé	
Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	
Figure 17: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives	
Figure 18: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument	
Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction	
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	
Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	
Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	
Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	
Figure 24: Brigandage selon l'instrument	
Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol	
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public–privé	
Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	
Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	
Figure 29: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte	
Figure 30: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction	
Figure 31: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances	
Figure 32: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances	
Figure 33: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	
Figure 34: Infractions selon la loi	
Figure 35: Code pénal: sélection de titres	
Figure 36: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	
Figure 37: Infractions contre l'intégrité sexuelle	
Figure 38: Infractions contre le patrimoine	
Figure 39: Infractions à la loi sur les stupéfiants	72